

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO****CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juin 2024**

Date de convocation : vendredi 31 mai 2024

Délibération n° CC_2024_118
Nomenclature : 7.5.2Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 55

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à Mme Annie GRELET,
Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.
Pierre-Henri JALLAIS, Mme Aurore
DESCHAMPS à M. Jérôme GARDELLE, M.
Pascal GILLARD à M. Jean-Luc MARCHAIS, M.
Ammar BERDAI à M. Thierry BARON, M.
Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,
Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line
CHEMINADE, Mme Charlotte TOUSSAINT à
Mme Véronique CAMBON, Mme Amanda
LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN
Ne prend pas part au vote : 1

OBJET : Subventions allouées dans le cadre du
fonds initiatives jeunes : Emancip'Action

Le 6 juin 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Joseph DE MINIAC, Mme Marie-Christine GILARDIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER

Secrétaire de séance : M. Joseph DE MINIAC**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a décidé d'encourager les initiatives des jeunes de l'Agglomération Saintaise pour les aider à relever les défis qui s'offrent à eux en termes d'accès à l'autonomie, d'épanouissement personnel et collectif, d'engagement solidaire et citoyen. L'Appel à projet " Emancip'Action " permet de soutenir les projets portés par les jeunes de 11 à 17 ans, avec le soutien d'une association, d'une structure territoriale ou d'un établissement scolaire.

Le projet devra présenter un caractère de défi collectif pour le groupe de jeunes et marquer une étape décisive en matière de prise d'autonomie, de sorte à constituer un tremplin vers une citoyenneté active des jeunes.

Bénéficiaires :

- Être âgé de 11 à 17 ans inclus
- Être domicilié sur le territoire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo
- Être 2 personnes minimum
- Avoir un relais institutionnel (association ; collectivités ; établissements scolaires...) pour la réception de la subvention ou être détenteur d'un compte bancaire en tant que Junior Association
- Possibilité d'être aidé par un accompagnateur local (animateur, professeur, parent, autre jeune expérimenté dans ce type de projet...)

Le dispositif retiendra les projets s'inscrivant dans la démarche participative des jeunes et sera ouvert à tous les champs d'intervention : vie locale, création artistique, culture, sport, solidarité locale et à l'international, humanitaire, développement durable, mobilité ...

Le soutien de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo est apporté sous forme d'un virement à destination d'organismes institutionnels, tels que les Juniors Associations, les structures d'accompagnement de jeunes, les établissements scolaires, les municipalités... Ces derniers se porteront garants de la bonne gestion du financement par les jeunes et devront signer le document d'engagement sur l'honneur. La structure en question pourra également établir une convention avec les jeunes (et leurs parents) afin de s'assurer de l'accord passé avec eux.

L'aide octroyée est plafonnée à 500 €. Une bonification de 500€ pourra être envisagée si le projet a pour objectif un des axes du Plan Climat de l'Agglomération, portant le plafond de la participation de Saintes Grandes Rives l'Agglo de 500€ à 1 000€ (sans excéder 80 % du coût global du projet).

Cependant, les actions d'autofinancement, la participation des familles et les co-financements sont vivement encouragés et font l'objet d'une plus-value lors de l'examen des dossiers. La subvention ne comprend pas le coût ou une partie du coût de l'accompagnant qu'il soit professionnel ou non.

Un projet a été déposé et a recueilli un avis positif du jury présidé par Madame Véronique CAMBON, vice-présidente déléguée à la jeunesse :

Projet de 8 jeunes de 15 à 17 ans qui prévoient de partir en séjour vacances dans le Lot avec deux de leurs éducatrices du 19 au 23 août. Ils vont y faire des activités de pleine nature et différentes visites pour connaître sites naturels et historiques du territoire.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024, et notamment l'article 6, III, 2°), « Education Enfance Jeunesse »,

Vu la délibération n°2020-200 du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2020, transmise au contrôle de légalité le 30 septembre 2020, portant sur la validation du dispositif « Emancip'Action » comprenant notamment le dossier de demande ainsi que le règlement de fonctionnement,

Vu la délibération n°2024-103 du Conseil Communautaire, en date du 10 avril 2024, transmise au contrôle de légalité le 16 avril 2024, modifiant le règlement d'attribution d'Emancip'Action,

Considérant les modalités de candidatures et les critères d'examen des projets définis dans le règlement de fonctionnement du dispositif,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 au compte 6574,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'attribuer** une subvention de 500 € à l'Institut Don Bosco pour permettre à 8 jeunes de 15 à 17 ans de partir en séjour vacances dans le Lot.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant en charge des Finances à procéder au versement de ces subventions et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 1 élue ne prend pas part au vote (Mme Véronique ABELIN-DRAPRON)

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



M. Joseph DE MINIAC



Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.